



KPMG Audit
224 rue Carmin
CS 17610
31676 Labège Cedex
France



Grant Thornton
Membre français de Grant Thornton International
29 rue du Pont
CS 20070
92578 Neuilly-sur-Seine
France

Latécoère S.A.

Rapport des commissaires aux comptes sur la réduction du capital

Assemblée générale mixte du 14 mai 2018 - Résolution n° 12

Latécoère S.A.

135, rue de Pérole, 31500 Toulouse

Ce rapport contient 2 pages

Référence : MD - 182.044 RRC



KPMG Audit
224 rue Carmin
CS 17610
31678 Labège Cedex
France



Grant Thornton
Membre français de Grant Thornton International
29 rue du Pont
CS 20070
92578 Neuilly-sur-Seine
France

Latécoère S.A.

Siège social : 135, rue de Périole, 31500 Toulouse
Capital social : € 189.489.904

Rapport des commissaires aux comptes sur la réduction du capital

Assemblée générale mixte du 14 mai 2018 - Résolution n° 12

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société et en exécution de la mission prévue à l'article L. 225-209 du Code de commerce en cas de réduction du capital par annulation d'actions achetées, nous avons établi le présent rapport destiné à vous faire connaître notre appréciation sur les causes et conditions de la réduction du capital envisagée.

Votre Conseil d'administration vous propose de lui déléguer, pour une durée de 18 mois à compter du jour de la présente assemblée, tous pouvoirs pour annuler, dans la limite de 10 % de son capital par périodes de vingt-quatre mois, les actions achetées au titre de la mise en œuvre d'une autorisation d'achat par votre société de ses propres actions aux termes de la 11^{ème} résolution soumise à l'approbation de votre assemblée statuant à titre ordinaire, dans le cadre des dispositions de l'article précité.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences conduisent à examiner si les causes et conditions de la réduction du capital envisagée, qui n'est pas de nature à porter atteinte à l'égalité des actionnaires, sont régulières.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur les causes et conditions de la réduction du capital envisagée.

Labège, le 23 avril 2018

Neuilly-sur-Seine, le 23 avril 2018

KPMG Audit
Département de KPMG S.A.

Grant Thornton
Membre français de Grant Thornton International

Michel Dedieu
Associé

Pascal Leclerc
Associé